



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

EXTRAIT

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

du Registre des délibérations du Conseil municipal

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	32	14	3

SEANCE du jeudi 16 février 2017

OBJET : 16-6 - CHEMIN DU TANIT - PROGRAMME « LES TERRASSES D'ALEFIA » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

0 Original

0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N°Enregistrement :

42344

Certifié exécutoire compte tenu de

l'affichage en Mairie,

Le 23 FEV. 2017

Et de la réception en Sous-Préfecture,

Le 23 FEV. 2017

Pour le Maire,



A. CLAVERIE
Directeur

Le jeudi 16 février 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 09/02/17, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Martine SAVALLI, Mme Jacqueline DOR, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Henri CHIALVA, M. Marc FOSSOUD, M. Michel GASTALDI, M. Bernard MONIER, M. Gérard LACOSTE, Mme Carine CURTET, Mme Sophie NASICA, M. Bernard DELIQUAIRE, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, Mme Alexia MISSANA, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, Mme Cécile DUMAS

Procurations

M. Eric PAUGET à M. Jean LEONETTI
M. Audouin RAMBAUD à M. Patrice COLOMB
Mme Anne-Marie DUMONT à Mme Anne-Marie BOUSQUET
M. Alain CHAUSSARD à M. Henri CHIALVA
Mme Marguerite BLAZY à Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN
Mme Cléa PUGNAIRE à M. Patrick DULBECCO
M. Jacques BARTOLETTI à Mme Alexia MISSANA
M. Hassan EL JAZOULI à M. Yves DAHAN
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Eric DUPLAY
M. Matthieu GILLI à Mme Jacqueline BOUFFIER
Mme Agnès GAILLOT à Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP
M. Lionel TIVOLI à M. Marc GERIOS
M. Pierre AUBRY à Mme Michèle MURATORE

Absents : Mme Rachel DESBORDES, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

Mme MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

16-6 - CHEMIN DU TANIT - PROGRAMME « LES TERRASSES D'ALEFIA » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

La Société Anonyme de Construction d'Economie Mixte d'Antibes (SACEMA) conduit actuellement une opération de logement social – située 33, chemin du Tanit (parcelle cadastrée section CO n° 28) et intitulée « *Les Terrasses d'Aléfia* » – en vue d'acquérir en VEFA (*vente en état futur d'achèvement*) 20 logements locatifs (14 PLUS & 6 PLAI) dans un programme de construction neuve comportant au total 37 logements.

Ces 20 logements se répartissent en 10 T2 et 10 T3.

L'ensemble de l'opération répondra à la réglementation thermique 2012 et bénéficiera de la certification Cerqual H et E.

La Communauté d'Agglomération de Sophia-Antipolis a accordé le 14 novembre 2016 un agrément et une subvention de 64.320,00 € pour cette opération. La livraison de ces logements est prévue au 2^{ème} trimestre 2018.

Le coût final de cette opération s'élève à 2.792.357,80 €, calculé sur la base d'un taux de TVA de 5,5%.

Un plan de financement a été arrêté comme suit qui trouve son équilibre dans la mesure où la Commune accordera une subvention de 266.502,50 € (DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT DEUX EURO ET CINQUANTE CENTIMES) à ce programme :

Prêt PLUS Travaux 40 ans	619.984,88 €	22,3 %
Prêt PLUS Foncier 50 ans	606.575,00 €	21,7 %
Prêt PLAI Travaux 40 ans	260.049,92 €	9,3 %
Prêt PLAI Foncier 50 ans	254.983,00 €	9,1 %
Subvention Etat PLUS-PLAI	64.320,00 €	2,3 %
Subvention Ville d'Antibes	266.502,50 €	9,5 %
Prêt PEEC* Astria	320.000,00 €	11,5 %
Fonds propres	399.942,50 €	14,3 %
TOTAL TTC	2.792.357,80 €	100,0 %

* Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (également dénommé "*dispositif du 1% logement*").

C'est la raison pour laquelle la SACEMA sollicite le versement par la Commune d'une subvention foncière de 266.502,50 €, étant précisé que cette somme sera déductible du prélèvement effectué au titre de l'article L. 302-7 du Code de la Construction et de l'Habitation. Cette déduction interviendra au titre de l'année qui suit la prise en compte de cette opération dans l'inventaire du parc social effectué au titre de l'article 55 de la loi SRU (*Solidarité et Renouvellement Urbains*).

En contrepartie de cette subvention, la Commune se voit proposer la réservation de 5 (CINQ) logements (2 T2 et 2 T3 PLUS et 1 T2 PLAI) dont l'attribution sera gérée par la CASA. Les modalités de versement de la subvention ainsi que celles afférentes à la réservation des logements susvisés font l'objet d'une convention jointe à la présente délibération.

Les crédits nécessaires, soit 266.502,50 € (DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT DEUX EURO ET CINQUANTE CENTIMES), seront inscrits aux budgets des exercices 2017 et 2018 selon les modalités suivantes :

- 186.551,75 € (CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE ET UN EURO ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES) au titre du budget 2017 (soit 70% de la subvention) ;
- 79.950,75 € (SOIXANTE-DIX NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE EURO ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES) au titre du budget 2018 (soit 30% de la subvention).

16-6 - CHEMIN DU TANIT - PROGRAMME « LES TERRASSES D'ALEFIA » - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE

Commission(s) : URBANISME - ENVIRONNEMENT - DEVELOPPEMENT DURABLE - SANTE - MISE EN VALEUR DU PAYSAGE URBAIN
FINANCES - RESSOURCES - MOYENS GENERAUX - NTIC

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité des suffrages exprimés (3 ABSTENTIONS : M. TIVOLI, M. GERIOS, M. LO FARO),

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec la SACEMA portant sur la réservation de 5 (CINQ) logements de type PLUS et PLAI dans l'opération « *Les Terrasses d'Aléfia* », située 33 chemin de Tanit à Antibes, en contrepartie d'une subvention foncière ;

- **ATTRIBUE** une subvention foncière au profit de la SACEMA d'un montant total de 266.502,50 € (DEUX CENT SOIXANTE-SIX MILLE CINQ CENT DEUX EURO ET CINQUANTE CENTIMES), lequel sera inscrit pour :

- 186.551,75 € (CENT QUATRE-VINGT-SIX MILLE CINQ CENT CINQUANTE ET UN EURO ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES) au titre du budget 2017 (soit 70% de la subvention) ;
- 79.950,75 € (SOIXANTE-DIX NEUF MILLE NEUF CENT CINQUANTE EURO ET SOIXANTE-QUINZE CENTIMES) au titre du budget 2018 (soit 30% de la subvention) ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes y afférents.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DCM N.16-6 - CHEMIN DU TANIT - PROGRAMME " LES TERRASSES D'ALEFIA " -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION FONCIERE POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 20 LOGEMENTS
SOCIAUX LOCATIFS - CONVENTION AVEC LA SACEMA - AUTORISATION DE SIGNATURE -

Date de transmission de l'acte : 23/02/2017

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 23/02/2017

Numéro de l'acte : DCM413-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170223-DCM413-17-DE

Date de décision : 23/02/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions